

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 11 novembre 2019 à 16 h 20, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Denis Ethier, Elaine Brière, Isabelle Nadon, Gabrielle Brisebois, Yves Desjardins, formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante Isabel Vaillancourt.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelievre.

A-19-11-72

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

A-19-11-73

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la conseillère Elaine Brière propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse suppléante déclare la première période de questions ouverte.

A-19-11-74

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2019

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 4 novembre 2019, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Elaine Brière, d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 4 novembre 2019.

ADOPTÉE.

A-19-11-75

DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN DANS LE PARC INDUSTRIEL DE LA LIÈVRE PRÉSENTÉE PAR CONSTRUCTECH M.L. INC.

CONSIDÉRANT la demande d'achat de terrain dans le Parc industriel de la Lièvre présentée par Constructech M.L. inc.;

CONSIDÉRANT que la Ville a fait l'acquisition de ce terrain en vertu de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*;

CONSIDÉRANT que l'entreprise désire établir une usine de fabrication de roulottes de chantier et de minimaisons;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères de la Loi;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Elaine Brière, d'accepter le projet présenté par Constructech M.L. inc. pour l'achat de terrain dans le Parc industriel de la Lièvre.

Ledit achat est conditionnel à ce que le projet respecte les règlements d'urbanisme et le PIIA en vigueur dans le Parc industriel de la Lièvre.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-19-11-76

LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Isabel Vaillancourt, mairesse suppléante

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire